



Mainlevée d'hypothèque et taxation sur la plus-value lors d'une vente d'un terrain

Par **Nyota**, le **05/07/2019** à **00:16**

Bonjour,

Nous sommes propriétaire depuis janvier 2019 d'un terrain sur lequel nous construisons notre future résidence principale. Il nous a fallu viabiliser ce terrain, ainsi qu'une autre partie de ce terrain que nous souhaitons vendre par la suite. Pour l'achat du terrain et les travaux de construction, nous avons contracté un emprunt.

Lors de la vente de la deuxième partie du terrain, nous devons effectuer une mainlevée d'hypothèque.

La question est de savoir si nous devons faire une mainlevée d'hypothèque sur la totalité de l'emprunt ou une mainlevée d'hypothèque partielle, seulement sur le prix d'achat de la partie du terrain vendu?

Pourriez-vous également nous dire qu'elle sera le coût de cette mainlevée?

Ce terrain ayant été viabilisé par nos soins, nous allons le vendre plus cher que son prix d'achat, et donc, nous devrions être taxé sur la plus-value.

Pourriez-vous nous dire en quelle mesure nous serons taxé? Et pouvons nous déduire le coût de viabilisation au prix taxé?